

PROFIL

L'IUFM de l'académie de Lyon *

Carte d'identité

Composition

L'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon a son siège à Lyon et comporte quatre centres répartis sur les trois départements de l'académie : Lyon et Villeurbanne (Rhône), Saint-Etienne (Loire), Bourg-en-Bresse (Ain).

En tant qu'ancienne école normale nationale d'apprentissage (ENNA), le centre de Villeurbanne accueille essentiellement les formations techniques et technologiques. Les trois autres centres assurent la formation au professorat des écoles. Lyon et Saint-Etienne comportent également la majorité des préparations aux concours du second degré.

L'IUFM est rattaché aux quatre universités de l'académie : Claude Bernard - Lyon I, Lumière - Lyon II, Jean Moulin - Lyon III, Jean Monnet - Saint-Etienne.

L'IUFM en chiffres

En 1994-1995, année de référence pour les données quantitatives, l'IUFM accueillait 4 507 étudiants et professeurs stagiaires, dont :

- 3 198 en première année et 1 309 en seconde année,
- 1 233 pour le premier degré et 3 274 pour le second degré.

L'établissement comporte 37 filières correspondant à chacun des concours préparés pour les premier et second degrés :

- CAPE (certificat d'aptitude au professorat des écoles) ;
- 16 CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) ;
- 7 CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ;
- CAPEPS (certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive) ;
- 11 CAPLP2 (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- CPE (conseillers principaux d'éducation).

L'IUFM de l'académie de Lyon est l'un des instituts qui ont le plus de filières, et notamment le plus de CAPLP2.

Un établissement nouveau

Dès sa création, est apparue la volonté de constituer un établissement nouveau. L'IUFM a choisi une organisation académique centralisée. Cette organisation respecte la spécificité des centres. Elle les intègre aussi dans une dynamique d'ensemble. L'institut a créé des structures transversales (services communs, unités de coordination disciplinaire) afin d'améliorer l'articulation entre le siège et les centres et de favoriser une culture commune.

L'évaluation par le CNE, en constatant les résultats obtenus et les dynamiques engagées, a confirmé que cette stratégie était adaptée et efficace. Néanmoins, il subsiste des difficultés nécessitant une clarification de l'organisation et du projet pédagogique.

Une identité qui s'affirme

Un choix fédérateur

La constitution d'unités de coordination disciplinaire (UCD), regroupant une ou plusieurs disciplines voisines, apparaît comme un élément structurant en dépit d'un fonctionnement encore difficile. Elles ont vocation à jouer un rôle fédérateur pour l'ensemble des personnels impliqués dans la formation. Actuellement, la concertation reste encore à développer faute d'une intégration suffisante des formateurs associés et des instituteurs maîtres formateurs. Cependant, la structure d'accueil existe et elle devrait permettre de mieux exploiter la richesse que constitue la multiplicité des cultures disciplinaires et des pratiques professionnelles.

La création de services communs

L'existence de services communs résulte d'un choix politique de la direction. Créés pour répondre aux besoins communs des UCD, des filières et des centres locaux, ils participent à l'unité de l'établissement. Le Service commun d'information et de communication contribue de manière importante à forger l'identité de l'IUFM.

Une politique documentaire

L'IUFM a engagé une véritable politique documentaire. Il a confié le service commun de documentation à un conservateur, fait inhabituel dans les IUFM. L'effort porte sur l'harmonisation des médiathèques de centres afin d'établir un fonctionnement efficace en réseau. Une action est également menée pour développer les relations avec les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales et le Centre de documentation pédagogique.

Le souci de l'évaluation

L'IUFM a la volonté de procéder à une évaluation interne régulière. A cette fin, un nouveau directeur adjoint vient d'être nommé. Il devra assurer le suivi du projet d'établissement, aider à l'élaboration de tableaux de bord pour les responsables de l'IUFM et repérer tous les dysfonctionnements.

Des orientations à préciser

Les choix d'organisation ont permis à l'IUFM de se construire peu à peu et ont conduit à l'émergence progressive d'une «culture d'établissement». L'institut entre maintenant dans une phase de consolidation qui doit lui permettre de surmonter une certaine tension entre centralisation et recherche de la participation, notamment en précisant davantage les compétences des diverses composantes.

Redéfinir les responsabilités

Les composantes de l'organisation pédagogique (unités de coordination disciplinaire, filières, centres locaux) s'articulent mal entre elles. Leurs responsabilités ne sont pas toujours bien définies. C'est le cas notamment des unités de coordination disciplinaire, peu à peu supplantées par les filières, et qui n'ont pas réussi à trouver leur place. Elles semblent actuellement s'orienter davantage vers la formation de formateurs et la recherche. L'institut a également engagé une réflexion sur les «liaisons» afin d'améliorer l'articulation entre le siège et les centres, et de favoriser une meilleure communication interne.

Clarifier les objectifs de formation

L'IUFM s'attache actuellement à restructurer la formation générale, en définissant plus clairement ses objectifs. Dans l'ensemble, l'institut est conscient de la nécessité de resserrer les liens des formateurs de l'IUFM et du «terrain».

Recommandations

Les recommandations du Comité traduisent le souci d'améliorer le fonctionnement transversal et l'articulation entre les diverses composantes de l'établissement. Cela suppose, dans nombre de cas, une meilleure définition des rôles respectifs.

Le gouvernement

Il convient de préciser davantage le rôle et les compétences des diverses composantes. Il apparaît indispensable notamment de reprendre la question des relations entre les filières et les unités de coordination disciplinaire qui se sont modifiées au cours des dernières années. Constatant l'utilité et le potentiel de la notion même d'UCD pour renforcer les liaisons transversales, on ne peut que soutenir l'effort de réflexion mené pour redéfinir la fonction et les objectifs de cette structure, complément indispensable des filières, du fait notamment de l'évolution de leur rôle.

Les services communs, de création récente, sont une initiative intéressante et fructueuse.

Le service d'information et de communication pourrait être amélioré, notamment en ce qui concerne son impact interne, mais son dynamisme lui fait jouer un rôle réel dans la constitution de l'identité de l'institut.

Le service commun de documentation témoigne du souci de la direction de mener une véritable politique documentaire. Il est d'autant plus regrettable que la coopération avec les universités soit difficile à établir, en raison de l'absence de répondant de certaines d'entre elles. Il convient donc d'engager les universités à davantage de collaboration.

Le service commun des relations internationales aurait besoin d'être soutenu par une politique clairement définie.

La gestion

Si l'IUFM veut être en mesure d'avoir une véritable gestion du personnel enseignant en relation avec la mise en place du plan de formation et, au-delà, d'engager une réelle politique de recrutement, il est indispensable qu'il dispose rapidement d'éléments précis de bilan et d'analyse, en particulier concernant les moyens de formation.

En ce qui concerne la gestion financière et comptable, il serait souhaitable de mettre en place un système d'analyse de gestion, au moins partiel, qui permettrait d'effectuer, pour une part de l'enveloppe de fonctionnement, une répartition des moyens fondés sur des critères objectifs, tout en conservant la possibilité d'une marge de manœuvre touchant les projets ou les innovations.

La formation

Un problème demeure délicat : celui de l'admission en première année d'IUFM et de la régulation des flux, notamment dans les disciplines littéraires. La position de chacune des universités doit être clairement définie, en étroite concertation avec l'institut.

Un grand nombre de formateurs, notamment les formateurs associés, ont toujours du mal à se situer dans le système IUFM. De même que les instituteurs maîtres formateurs, ils ont de la difficulté à s'intégrer dans les UCD. Outre la redéfinition de la fonction des UCD, il convient donc de développer la concertation au sein des unités de coordination disciplinaire.

Il est indispensable d'œuvrer pour resserrer les liens entre les instituteurs maîtres formateurs (IMF) et les enseignants de l'IUFM, en associant davantage les IMF à la vie de l'IUFM et en développant des relations institutionnalisées qui ne résultent plus uniquement de contacts individuels, si fructueux soient-ils.

Il serait souhaitable de développer la collaboration avec l'Inspection académique pour ce qui concerne la formation des enseignants du second degré, et de resserrer les liens entre les

inspecteurs pédagogiques régionaux et les formateurs de l'IUFM.

Dans le **domaine de la recherche** et au vu des résultats déjà acquis, il paraît nécessaire de poursuivre l'effort de structuration et de coordination interne, et d'accentuer la coopération avec les universités associées (définition de thématiques, encadrement, évaluation...) Il

serait par ailleurs utile de mieux faire correspondre la demande interne de recherche à l'offre, et d'envisager les modalités d'une collaboration plus intense avec les autres IUFM.

La réponse du Directeur figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 87.

Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE
<http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet
de l'IUFM de l'académie de Lyon
<http://www.ac-lyon.fr/iufm/>

Directeur de la publication : André Staropoli / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-40-65-62-49
Télécopie : (33) 01-40-65-63-94